



AGRICULTURE NUMÉRIQUE

→ Jusqu'au 31 décembre 2025

**Limoges Métropole
accompagne le développement
de votre exploitation agricole**



**AIDE FINANCIÈRE
JUSQU'À 5 000 €
SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS**

Retrouvez tous nos dispositifs sur

[limoges-metropole.fr](https://www.limoges-metropole.fr) 

**LIMOGES MÉTROPOLE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



LIMOGES MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

OBJECTIFS

- **Améliorer la compétitivité des exploitations**, les conditions de travail, l'impact environnemental et le bien-être animal.

EXEMPLES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Mise en place d'Outils d'Aide à la Décision (OAD)** : Optimisation d'itinéraire cultural, prédiction des risques de maladies, optimisation de l'efficacité des traitements phytosanitaires, optimisation des systèmes d'irrigation etc.
- **Acquisition de matériels spécifiques** : équipements connectés, capteurs, drones, robots (si logiciel ou application intégré(e)), etc.
- **Outils de gestion de l'exploitation** : logiciels spécifiques, création de site de vente en ligne, etc.

SONT EXCLUS

- Les investissements de renouvellement à l'identique ;
- Les investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise (ordinateur et/ou terminal de paiement) ;
- Les caméras de vidéo-surveillance ;
- Les prestations de maintenance ou de fonctionnement ;
- La création de sites internet vitrine non complétés de modules spécifiques (vente en ligne, génération de devis...) ;
- Les éléments afférents à de la communication digitale : vidéos, shooting photos, charte graphique, prestation de community management, etc ;
- Les opérations de mise en conformité de la réglementation (exemple : RGPD, etc.)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Justifier de la plus-value apportée par les investissements matériels, prestations intellectuelles et logiciels de la démarche de transformation numérique ;
- Avoir son siège d'exploitation sur le territoire de Limoges Métropole.
- Être immatriculé au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers et/ou à la MSA ;
- Être en situation économique et financière saine, doté de capitaux propres positifs ;
- Être en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales et fiscales.

MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE :
50% DES DÉPENSES DANS
LA LIMITE DE 5 000 €
PAIEMENT EFFECTUÉ
PAR VERSEMENT UNIQUE
SUR FACTURES ACQUITTÉES

*Pour plus
d'informations*

